

Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance ordinaire en date du 10 février 2025, à 19h30 au bureau municipal situé au 5250, 7^e Rang à Saint-Lucien.

1. MOT DE BIENVENUE
2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025
 - 4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JANVIER 2025
5. FINANCES
 - 5.1 AUTORISATION DES COMPTES À PAYER
 - 5.2 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À LA FQM
 - 5.3 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION DE L'ADMQ
 - 5.4 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION DE TP QUÉBEC
 - 5.5 INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL 2025 DE L'ADMQ
6. ADMINISTRATION
 - 6.1 ENTÉRINEMENT DES AUGMENTATIONS DE SALAIRES DES EMPLOYÉS ET DES ÉLUS
 - 6.2 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRE POUR UN ÉVALUATEUR EXTERNE
 - 6.3 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2025-01-009
 - 6.4 RÉOLUTION SUR LA DESSERTE CELLULAIRE AU QUÉBEC
 - 6.5 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIÉ
 - 6.6 NOMINATION DE DIVERS COMITÉS
7. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE (SANS SUJET)
8. TRANSPORT ET VOIRIE
 - 8.1 AUTORISATION D'ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION
 - 8.2 AUTORISATION DE FORMATION - ABC DIRECTEUR DU DOMAINE DE L'ENTRETIEN ET DES TRAVAUX PUBLICS
 - 8.3 AUTORISATION DE FORMATION - PARCOURS 5 FORMATIONS SUR LA CONCEPTION DE CHAUSSÉES MUNICIPALES
9. HYGIÈNE DU MILIEU (SANS SUJET)
10. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME
 - 10.1 DEMANDE D'INSTALLATION DE 2 BACS DE FLEURS
 - 10.2 DEMANDE D'INSTALLATION D'UN TROTTOIR
 - 10.3 DEMANDE D'INTÉRÊT PROJET PILOTE ACTIVITÉS DÉCOUVERTES
 - 10.4 AUTORISATION DE SOUMETTRE UN DEMANDE AUX FONDS CULTURELS DE LA MRC DE DRUMMOND
11. URBANISME
 - 11.1 AUTORISATION D'ACHAT D'UN CADRE DE BUREAU ÉLECTRIQUE ERGONOMIQUE
 - 11.2 AUTORISATION DE CHANGER LE ZONAGE
12. SUBVENTION (SANS SUJET)
13. VARIA
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN**

Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance ordinaire en date du 10 février 2025, à 19h30 au bureau municipal situé au 5250, 7^e Rang à Saint-Lucien.

SONT PRÉSENTS :

Madame Chantal Fortier Duchaine,	conseillère	siège no 2
Monsieur Richard Sylvain,	conseiller	siège no 4
Monsieur Michel Côté,	conseiller	siège no 5
Monsieur Robert Talbot,	conseiller	siège no 6

SONT ABSENTS :

Monsieur Stéphane Roberge,	conseiller	siège no 1
Madame Maryse Joyal,	conseillère	siège no 3

Tous formant quorum sous la présidence de madame Maryse Collette, mairesse.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

1. MOT DE BIENVENUE

Bienvenue à la séance ordinaire du 10 février 2025.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du conseil.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser le point varia ouvert.

Proposeur : M. Michel Côté Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-02-017

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier a été remis aux élus ;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci correspond aux décisions prises par la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025.

Proposeur : M. Robert Talbot

Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-02-018

4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JANVIER 2025

- CONSIDÉRANT QUE

le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 janvier 2025 a été remis aux élus ;
- CONSIDÉRANT QUE

celui-ci correspond aux décisions prises par la Municipalité ;
- EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 janvier 2025.

Proposeur : M. Michel Côté

Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-02-019

5. FINANCES

5.1 AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

- CONSIDÉRANT QUE

les comptes à payer ont été reçus et analysés par le personnel de la Municipalité ;
- CONSIDÉRANT QUE

la liste des comptes à payer a été remise aux membres du conseil municipal ;
- CONSIDÉRANT QUE

la rémunération et les remises aux élus et aux employés ont été remises au conseil municipal soit :

Tableau des salaires et remises	
Employés	
Janvier 2025	34 489.83 \$
Élus	
Janvier 2025	6 651.27 \$

- CONSIDÉRANT QUE

le rapport des impayés en date du 10 février 2025 représente un montant de 103 348.25 \$;
- CONSIDÉRANT

les recommandations de Mme Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim ;
- EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ d'entériner et d'effectuer le paiement des dépenses reçues en date du 10 février 2025 au montant de 103 348.25 \$ ainsi que les salaires et remises aux employés et aux élus pour un montant de 41 141.10 \$ pour un montant total de 144 489.35 \$.

Proposeur : M. Robert Talbot

Appuyeur : Mme Chantal Fortier Duchaine

Adoptée. #2025-02-020

5.2 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FQM

CONSIDÉRANT QUE	la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) permet un soutien professionnel et personnel aux membres, une offre diversifiée de formations de perfectionnement et un accès à des documents de travail ;
CONSIDÉRANT QUE	les services offerts par la FQM sont bénéfiques pour la Municipalité ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, de renouveler l'adhésion de la Municipalité à la FQM pour l'année 2025, au montant de 1 900.71 \$ plus les taxes applicables.

Proposeur : M. Robert Talbot

Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-02-021

5.3 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE L'ADMQ

CONSIDÉRANT QUE	l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) permet un soutien professionnel et personnel aux membres, une offre diversifiée de formations de perfectionnement et un accès à des documents ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec de Madame Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, au coût de 502 \$ taxes en sus pour l'année 2025 et d'ajouter une somme de 548.70 \$ avant les taxes applicables pour la couverture d'assurance juridique et le programme d'aide aux membres pour 2025.

Proposeur : M. Richard Sylvain

Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-02-022

5.4 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE TP QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE	l'Association des Travaux-Publics du Québec (TP Québec) permet un soutien professionnel et personnel aux membres,
------------------------	---

une offre diversifiée de formations de perfectionnement et un accès à des documents ;

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ** et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à TP Québec de M. David Lampron, responsable des travaux publics, au coût de 150 \$ taxes en sus pour l'année 2025.

Proposeur : M. Michel Côté Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-02-023

5.5 INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL 2025 DE L'ADMQ

CONSIDÉRANT QUE l'association des directeurs municipaux du Québec tiendra son congrès annuel les 18, 19 et 20 juin prochain ;

CONSIDÉRANT QUE le congrès représente une occasion de formation et d'échange avec d'autres directeurs généraux ;

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ** et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'inscrire Madame Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, au congrès de l'ADMQ ainsi qu'à la formation précongrès au montant de 630 \$ plus taxes applicables, et d'assumer les frais d'hébergement.

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : Mme Chantal Fortier Duchaine

Adoptée. #2025-02-024

6. ADMINISTRATION

6.1 ENTÉRINEMENT DES AUGMENTATIONS DE SALAIRES DES EMPLOYÉS ET DES ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Lucien reconnaît l'importance de maintenir une rémunération compétitive pour attirer et retenir des employés qualifiés et dévoués ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a examiné les recommandations du directeur général concernant les ajustements salariaux pour les employés et les élus ;

CONSIDÉRANT QUE les augmentations de salaires proposées sont conformes à celles budgétées et adoptées par la résolution 2024-12-287 ;

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ** d'approuver les augmentations de salaires des employés et des élus, telles que recommandées par le directeur général, avec effet à partir du 1^{er} janvier 2025.

Le vote est demandé au conseil municipal

Résultat du vote :

3 POUR (Robert Talbot, Michel Côté et Richard Sylvain)
2 CONTRE (Maryse Collette, Chantal Fortier Duchaine)

Il est donc résolu à la majorité du conseil municipal, que soit autorisé les augmentations de salaires des employés et des élus.

Proposeur : M. Robert Talbot Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-02-025

6.2 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRE POUR UN ÉVALUATEUR EXTERNE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Lucien souhaite évaluer les compétences de ses employés afin d'optimiser les ressources humaines et d'établir une charte salariale équitable ;

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ** et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'autoriser Mme Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim à lancer un appel d'offre auprès de consultants et d'entreprises spécialisées dans l'évaluation des compétences et l'élaboration de chartes salariales.

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-02-026

6.3 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2025-01-009

CONSIDÉRANT QUE la résolution initiale concernant la desserte cellulaire n'a pas été lue entièrement ;

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ** et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'abroger la résolution 2025-01-009 et de la remplacer par la résolution suivante.

Proposeur : M. Michel Côté Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-02-027

6.4 RÉOLUTION SUR LA DESSERTE CELLULAIRE AU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE	la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs ;
CONSIDÉRANT QUE	le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre ;
CONSIDÉRANT QUE	des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;
CONSIDÉRANT QUE	la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible ;
CONSIDÉRANT QUE	cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure ;
CONSIDÉRANT QUE	le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région ;
CONSIDÉRANT QUE,	malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - De demander au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au

Nouveau parti démocratique du Canada
et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent ;
- De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat ;
- De transmettre copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

Proposeur : M. Michel Côté

Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-02-028

6.5 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIÉ

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité désire exclure l'immeuble du lot 5 455 630 du domaine public lui appartenant ;

CONSIDÉRANT QUE,

pour compléter la vente du terrain un acte notarié doit être complété ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'autoriser Mme Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim et Mme Maryse Collette, mairesse à signer l'acte notarié d'adjudication auprès du notaire sélectionné par l'acheteur et tous les autres documents qui pourraient être en lien avec cette transaction.

Proposeur : M. Michel Côté

Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-029

6.6 NOMINATION DE DIVERS COMITÉS

CONSIDÉRANT	la nomination des élus à différents comités municipaux ;
CONSIDÉRANT QUE	plusieurs dossiers sont prioritaires pour le développement de la Municipalité ;
CONSIDÉRANT QUE	le travail en comité avec les élus aiderait grandement la planification stratégique des dossiers municipaux ;
CONSIDÉRANT QUE	le climat actuel favorise les échanges entre les employés municipaux et les membres du conseil ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'adopter la création des différents comités ainsi que la nomination des élus tel que présenté ;
Comités Démolition	Représentants du Conseil M. Richard Sylvain, conseiller numéro 4 M. Michel Côté, conseiller numéro 5 M. Robert Talbot, conseiller numéro 6
Suivi des plaintes	Mme Chantal Fortier Duchaine, conseillère numéro 2 M. Robert Talbot, conseiller numéro 6
Ressources humaines	M. Stéphane Roberge, conseiller numéro 1 Mme Chantal Fortier Duchaine, conseillère numéro 2 M. Michel Côté, conseiller numéro 5
<u>Proposeur : M. Robert Talbot Appuyeur : Mme Chantal Fortier Duchaine</u>	
Adoptée. #2025-02-030	

7. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE (SANS SUJET)

8. TRANSPORT ET VOIRIE

8.1 AUTORISATION D'ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

CONSIDÉRANT QUE	la sécurité sur nos routes est importante ;
CONSIDÉRANT QUE	de la signalisation supplémentaire est requise à l'angle de la route 255 (7 ^e Rang) et la route des Rivières ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'autoriser M. David Lampron à effectuer l'achat de la signalisation requise pour un montant de 125.85 dollars plus les taxes applicables.

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-02-031

8.2 AUTORISATION DE FORMATION - ABC DIRECTEUR DU DOMAINE DE L'ENTRETIEN ET DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE	le Conseil municipal souhaite offrir des formations aux employés pour améliorer leurs connaissances et les former ;
CONSIDÉRANT QUE	le conseil juge pertinent que le responsable des travaux publics suive la formation proposée par Association des travaux publics du Québec afin d'assurer une gestion optimale des travaux publics de la municipalité ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'autoriser M. David Lampron à s'inscrire à la formation ABC directeur du domaine de l'entretien et des travaux publics donnée par TP Québec au coût de 535.00\$ plus les taxes applicables.

Proposeur : M. Michel Côté Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-02-032

8.3 AUTORISATION DE FORMATION - PARCOURS 5 FORMATIONS SUR LA CONCEPTION DE CHAUSSÉES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE	le Conseil municipal souhaite offrir des formations aux employés pour améliorer leurs connaissances et les former ;
CONSIDÉRANT QUE	le conseil juge pertinent que le responsable des travaux publics suive la formation proposée par la Polytechnique de Montréal afin de permettre de bien concevoir et de dimensionner adéquatement des chaussées adaptées au milieu municipal ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'autoriser M. David Lampron à s'inscrire à la formation Parcours 5 formations sur la conception de chaussées municipales donnée par la Polytechnique de Montréal au coût de 1000.00\$ plus les taxes applicables.

Proposeur : M. Robert Talbot Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2025-033

9. HYGIÈNE DU MILIEU (SANS SUJET)

10. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10.1 DEMANDE D'INSTALLATION DE 2 BACS DE FLEURS

CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Saint-Lucien a reçu une demande d'installer 2 bacs de fleurs devant la Maison Francine Leroux ;
CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Saint-Lucien souhaite soutenir les initiatives communautaires et embellir les espaces publics ;
CONSIDÉRANT QUE	les bacs de fleurs sont déjà en la possession de la municipalité de Saint-Lucien ;
CONSIDÉRANT QUE	la Maison Francine Leroux et le Cercle de Fermières Saint-Lucien s'engagent à prendre en charge la plantation des fleurs ainsi que leur entretien durant toute la saison, et ce, au frais des organismes, incluant l'arrosage, le désherbage et le remplacement éventuel des fleurs si nécessaire ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères : - D'approuver la demande de l'OSBL la Maison Francine Leroux pour l'utilisation des bacs de fleurs ; - D'autoriser le responsable des travaux publics à coordonner la mise à disposition des bacs de fleurs à la Maison Francine Leroux.

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : Mme Chantal Fortier Duchaine

Adoptée. #2025-02-034

10.2 DEMANDE D'INSTALLATION D'UN TROTTOIR

CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Saint-Lucien a reçu une demande d'aménager un trottoir de la rue DeChantal à la rue du Chevreuil ;
CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Saint-Lucien souhaite elle aussi améliorer la sécurité des piétons sur un tronçon allant de la rue DeChantal à la route des Rivières ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères : - De demander à M. David Lampron, responsable des travaux publics de contacter le MTQ pour connaître les démarches à suivre afin d'ajouter un trottoir ou un corridor de sécurité pour les piétons entre la route des Rivières et la rue DeChantal ; - D'autoriser M. David Lampron, responsable des travaux publics à entamer les recherches pour la faisabilité du projet.

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-02-035

**10.3 DEMANDE D'INTÉRÊT PROJET PILOTE ACTIVITÉS
 DÉCOUVERTES**

- | | |
|------------------------|--|
| CONSIDÉRANT QUE | la MRC de Drummond a obtenu une subvention du programme Circonflexe pour offrir des activités physiques gratuites destinées aux aînés dans les municipalités participantes ; |
| CONSIDÉRANT QUE | la MRC de Drummond s'engage également à fournir l'équipement sportif aux participants grâce à la centrale de prêt Circonflexe ; |
| CONSIDÉRANT QUE | le coût de l'animation et du matériel nécessaire est défrayé par la MRC de Drummond dans le cadre du financement obtenu du programme CIRCONFLEXE ; |
| CONSIDÉRANT QUE | les activités débiteront ce printemps 2025 ; |
| EN CONSÉQUENCE, | IL EST PROPOSÉ et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères : <ul style="list-style-type: none">- De confirmer l'intérêt de la municipalité de Saint-Lucien à participer au projet pilote des activités découvertes de la MRC de Drummond. |

Proposeur : M. Robert Talbot Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2025-02-036

**10.4 AUTORISATION DE SOUMETTRE UN DEMANDE AUX FONDS
 CULTURELS DE LA MRC DE DRUMMOND**

- | | |
|------------------------|---|
| CONSIDÉRANT QUE | la MRC de Drummond offre du financement pour soutenir les initiatives du milieu qui contribuent à favoriser l'accès aux arts et à la culture pour les citoyens et les citoyennes par l'entremise de projets de médiation culturelle ; |
| CONSIDÉRANT QUE | la municipalité de Saint-Lucien souhaite organiser des événements culturels pour l'année 2025 ; |
| EN CONSÉQUENCE, | IL EST PROPOSÉ et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères : <ul style="list-style-type: none">- De mandater Madame Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim à déposer un formulaire d'inscription aux fonds culturels de la MRC de Drummond au plus tard le 7 mars 2025 et de la désigner comme personne autorisée à signer en son nom les documents requis. |

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : Mme Chantal Fortier Duchaine

Adoptée. #2025-02-037

11. URBANISME

11.1 AUTORISATION D'ACHAT D'UN CADRE DE BUREAU ÉLECTRIQUE ERGONOMIQUE

CONSIDÉRANT QUE	M. Ghislain Chenard inspecteur municipal, a reçu une prescription d'un ergothérapeute recommandant l'utilisation d'un bureau assis/debout afin de réduire les risques de blessures éventuelles et d'améliorer la posture ;
CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Saint-Lucien s'engage à promouvoir la santé et le bien-être de ses employés ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'autoriser l'achat d'un cadre de bureau électrique adaptable au mobilier déjà existant pour M. Ghislain Chenard, inspecteur, conformément à la prescription de l'ergothérapeute au montant de 159.99 \$ plus les taxes applicables.

Proposeur : M. Michel Côté Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-02-038

11.2 AUTORISATION DE CHANGER LE ZONAGE

CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Saint-Lucien souhaite uniformiser le zonage des terrains en sa possession ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'autoriser M. Ghislain Chenard inspecteur, à entamer les démarches pour uniformiser le zonage des lots 5 454 971 & 5 454 973.

Proposeur : M. Robert Talbot Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2025-02-039

12. SUBVENTION (SANS SUJET)

13. VARIA

13.1 ABROGATION DÉROGATION MINEURE

CONSIDÉRANT QU'	il y a eu une offre d'achat acceptée pour le lot 5 454 909 ;
CONSIDÉRANT QUE	la municipalité doit régulariser la situation afin de protéger autant la municipalité que l'acheteur éventuel ;
CONSIDÉRANT QUE	la Commissions de la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) a permis à la suite de la demande du notaire impliqué dans la transaction une extension du délai de mise en conformité suite au refus de la demande # 434407 ;
CONSIDÉRANT QUE	la résolution 2022-10-240 vient à l'encontre du règlement 2020-133 article 29 stipulant que toutes fondations non utilisées dans les 12 mois suivants un incendie doit être démolie ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'abroger la résolution 2022-10-240 de la dérogation mineure demandée par le propriétaire du lot 5 454 909 afin de conformer la marge avant de son bâtiment agricole dont la fondation aurait dû avoir été démolie dans les 12 mois suivant l'incendie;

Proposeur : M. Robert Talbot Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2025-02-040

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (à 20h28)

IL EST PROPOSÉ de lever l'assemblée.

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2025-02-041


Maryse Collette
Mairesse


Nadia Talbot
Directrice générale et greffière-trésorière
par intérim